

Rapports des séances du Conseil communal

Séance du Conseil communal du 12 février 2024

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

1. Prise de participation dans la société « Wandpark Kanton Réiden SA » - Décision

Le syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » compte implanter un parc éolien de 6 machines à implanter sur les territoires des communes d'Ell, de Rambrouch et de Redange. La production énergétique estimée par an s'élève à 37,8 millions de kWh. Ceci correspond à la consommation moyenne annuelle de 8.400 ménages (soit approximativement 33.600 personnes).

Aux fins de lancer ce projet, le syndicat opte de s'associer à la société anonyme de droit privé Soler S.A. par la création d'une société anonyme de droit privé Wandpark Réidener Kanton S.A. ; dont le capital, destiné à se chiffrer à 1.000.000,- EUR sera réparti comme suit :

- Soler S.A. : 600.000,- EUR, soit 60% des actions
- S.I. De Réidener Kanton : 400.000,- EUR, soit 40% des actions

Après obtention de toutes les autorisations permettant la construction et l'exploitation dudit parc éolien, il est prévu d'augmenter le capital social de la société anonyme de droit privé Wandpark Réidener Kanton S.A. à 6.200.000,- EUR, en maintenant le prorata de répartition des actions parmi les actionnaires.

Après mise en service du parc éolien, le syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » intente, dans l'objectif d'augmenter l'acceptation du projet par le grand-public, céder les actions qu'il détient dans la S.A. Wandpark Réidener Kanton aux communes-membres et aux citoyens des communes membres.

A cet effet, une dépense d'un montant de 35.000,- EUR est inscrit à l'article budgétaire 4/532/238120/20018 *Apports en capital à la société SA Wandpark Kanton Réiden* pour l'année 2024.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes sur le principe de s'associer à la S.A. SOLER en vue de la planification, la construction et l'exploitation du parc éolien susmentionné à implanter sur les territoires des communes d'Ell, de Rambrouch et de Redange par l'augmentation du capital social de la S.A. Wandpark Réidener Kanton de 200.000,- EUR, à apporter par le syndicat, et par l'acquisition de 800 actions à leur valeur nominale de € 250.- chacune actuellement détenues par la S.A. SOLER.

En outre, le Conseil communal spécifie à l'unanimité de voix présentes que cette prise de participation est motivée par l'unique souci de sauvegarder les intérêts des communes membres et des citoyens des communes membres.

2. Distribution d'eau des Ardennes s.i. : Demande d'apport en capital pour l'exercice 2024 - Choix de la variante

Une lettre circulaire aux communes membres du Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) datée du 7 décembre 2023 relative à la participation des communes aux charges de la DEA de l'exercice 2024 et à la participation des communes aux investissements a été adressée à l'administration communale de Saeul.

Le comité de la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA), et sous réserve de l'approbation par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, a fixé les montants unitaires des participations aux charges de la DEA pour l'exercice 2024 suivants :

- 775,72 €/m³ par m³ d'eau réservé par année ;
- 24,95 €/mm par mm de compteur de raccordement par année ;
- 0,98 €/m³ T1 par m³ d'eau fourni aux réservoirs communaux ;
- 1,23 €/m³ T2 par m³ d'eau fourni du raccordement direct au réseau syndical ;
- 1,4726 €/m³ T3 par m³ d'eau fourni suivant contrat.



Le comité de la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) a décidé de demander un apport en capital de trois millions euros (3.000.000,- €) pour l'exercice 2024. La loi syndicale prévoit deux variantes pour apporter les fonds nécessaires :

- Variante 1 : apport direct de 100 % de la somme due
- Variante 2 : apport direct de 35 % de la somme due et la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) procède à un emprunt au nom de l'administration communale pour les 65 % manquant.

Le Conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de choisir la variante 1, à savoir un apport direct de 100% de la somme due.

3. Engagement d'étudiants pendant les vacances estivales 2024 - Décision

La commune a décidé d'engager en premier lieu les candidats âgés de 15 ans au 1er juillet 2024 auprès du service technique communal pour des travaux manuels et ceci pour une durée de deux semaines successives pendant les vacances d'été.

En appliquant les instructions de l'Inspection du Travail et des Mines fixant les indemnités à verser aux étudiants à l'indice 944,43 qui est en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2023, on obtient le montant suivant :

Âge	Salaire horaire brut
15 - 17 ans	8,9165 €

Dans ce contexte, le Conseil communal mandate le Collège des bourgmestre et échevins pour recruter des étudiants pour des travaux d'intérêt général pendant les vacances scolaires dans les conditions précitées.

4. **Finances communales : Crédit supplémentaire extraordinaire concernant le renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable à Saeul – Approbation**

Au vu du fait que le crédit disponible imputé à l'article 4/630/222100/19001 *Renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable à Saeul* du budget initial 2024, à savoir 0,- €, s'avère insuffisant en raison du surcoût et des travaux supplémentaires pas inclus dans le devis initialement voté du projet, le conseil communal procède à un vote d'un crédit



supplémentaire du budget 2024 pour l'article budgétaire susmentionné. Le Conseil communal vote donc à l'unanimité de voix présentes un crédit supplémentaire de de 230.000- € sur l'article budgétaire 4/630/222100/19001 *Renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable à Saeul* de l'exercice 2024 et diminue en contrepartie du même montant le boni de l'exercice 2024.

5. **Subsides communaux pour l'année 2024**

a) *Subsides aux associations locales – Décision*

Le Conseil communal décide d'allouer les subsides suivants :

No	Nom de l'association	Montant	Article budgétaire	Crédit budgétaire
1	Club des jeunes Saeul	850 €	3/250/648110/99001	1 850 €
2	Déi ausgebrannten Feierkläpper	850 €	3/322/648110/99001	1 850 €
3	Gaart an Heem Saeul	850 €	3/411/648120/99001	1 850 €
4	Sëller Musek asbl	5 500 €	3/836/648120/99001	6 500 €
5	Chorale Ste-Cécile Saeul (subside association)	2 660 €	3/890/648110/99001	7 210 €
	Chorale Ste-Cécile Saeul (subside « Green Events » Marché de Noël)	1 500 €		
6	Lucilinburhuc asbl	850 €		
7	Dart Club des Trois Frontières	850 €		
8	HMB-Luxembourg	850 €		
	Total	14 760 €		

b) *Subsides aux associations nationales - Décision*

Le Conseil communal décide d'allouer les subsides suivants :

No	Nom de l'association	Montant	Article budgétaire	Exercice budgétaire
1	Little Angels Luxembourg	25 €	3/192/648110/99001	2024
2	Les Amis du Tibet	50 €	3/192/648110/99001	2024
3	Multiple Sclérose Lëtzebuerg	50 €	3/192/648110/99001	2024
4	Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché	50 €	3/192/648110/99001	2024
5	Objectif Tiers Monde	50 €	3/192/648110/99001	2024
6	Swimming Club Redange	50 €	3/192/648110/99001	2024
7	SOS Détresse	50 €	3/192/648110/99001	2024
8	Handicap International	50 €	3/192/648110/99001	2024
9	Lëtzebuerger Déiereschutzliga	50 €	3/192/648110/99001	2024

10	Mitica Association d'aide à l'enfance	50 €	3/192/648110/99001	2024
11	Fondation Follereau	50 €	3/192/648110/99001	2024
12	Noël de la Rue	50 €	3/192/648110/99001	2024
13	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	50 €	3/192/648110/99001	2024
14	Association nationale des victimes de la route	50 €	3/192/648110/99001	2024
15	SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2024
16	Amnesty International	50 €	3/192/648110/99001	2024
17	Amicale des Anciens de Tambow	50 €	3/192/648110/99001	2024
18	UNICEF Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2024
19	Ile aux Clowns asbl	50 €	3/192/648110/99001	2024
20	Action pour un Monde Uni	100 €	3/192/648110/99001	2024
21	SOS Kannerduerf Lëtzebuerg	100 €	3/192/648110/99001	2024
22	Association Luxembourg Alzheimer	100 €	3/192/648110/99001	2024
23	Médecins sans frontières	100 €	3/192/648110/99001	2024
24	Op der Schock asbl	100 €	3/192/648110/99001	2024
25	SOS FAIM	100 €	3/192/648110/99001	2024
26	Blëtz asbl	100 €	3/192/648110/99001	2024
27	Ligue Médico-sociale	100 €	3/192/648110/99001	2024
28	D'Frënn vum Useldinger Priorat / Les Amis du Prieuré d'Useldange asbl	125 €	3/192/648110/99001	2024
29	Kanner Jugend Telefon	150 €	3/192/648110/99001	2024
30	Natur & ëmwelt Section Kanton Réiden asbl	250 €	3/192/648110/99001	2024
31	Cercle Apicole Redange/Attert	250 €	3/192/648110/99001	2024
32	Passerell asbl Luxembourg	250 €	3/192/648110/99001	2024

6. Pacte Logement 2.0 : Convention de mise en œuvre - Approbation

Le 17 février 2022, le Conseil communal a approuvé la convention initiale du Pacte Logement 2.0, conclue le 21 décembre 2021 entre la Commune de Saul et le Ministère du Logement. Le Conseil communal a approuvé en date du 19 avril 2023 un avenant prolongeant le délai fixé dans la convention initiale.

Le 11 décembre 2023, le Conseil communal a approuvé le programme d'action local « Logement » (PAL), élaboré par le collège échevinal en collaboration avec le conseiller de logement externe.

La convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0 a pour objet de définir les engagements de la commune et de l'Etat, notamment les modalités de mise à disposition d'un conseiller Pacte logement, de mise en œuvre du programme d'action local logement (PAL) ainsi que les participations financières dont la commune peut bénéficier dans le cadre de la mise en œuvre du PAL.



Le Conseil communal approuve à l'unanimité de voix présentes la convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0.

7. Propriétés communales : Compromis de vente avec Madame Mariette Eilenbecker et Monsieur Charles Offermann concernant deux parcelles sises au lieu-dit « hinter Lempels » à Schwebach - Approbation

Par le biais d'un compromis de vente signé en date du 11 janvier 2024, les époux Offermann-Eilenbecker cèdent à la commune de Saeul deux parcelles forestières inscrites au cadastre de la commune de Saeul, section A de Schwebach, sous le n° 421/0 et le n° 422/0 d'une contenance de 0 ha 28a 90ca et 0ha 37a 00ca respectivement et situées au lieu-dit « hinter Lempels ».

Cette transaction a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir le but de la protection de la nature en vue de la cohérence écologique du réseau des zones protégées par le maintien et le développement des éléments du paysage qui revêtent une importance pour la faune et la flore sauvage.

Le Conseil communal approuve ledit compromis de vente à l'unanimité des voix présentes.

8. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « SIDEC », informe les membres du conseil communal de la dernière réunion dudit syndicat, lors de laquelle le nouveau bureau ainsi que le nouveaux président et vice-président dudit syndicat ont été élus.

En outre, Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'asbl « Maison de l'Eau de l'Attert », a présenté un résumé de la dernière réunion dudit syndicat, au cours de laquelle a notamment été élu le nouveau bureau de l'association, dont Monsieur Jean Konsbruck est membre. Monsieur Jean Konsbruck a également transmis aux membres du conseil communal une invitation des contrats de rivière à un colloque le 22 mars 2024 sur le thème « Déblayage et salages des routes en hiver et la protection des eaux – Un échange sur les défis et les solutions ».



Monsieur Tom Staus, délégué-principal de la commune de Saeul auprès de l'« Office Régional du Tourisme GUTTLAND » (ORT Guttland) fait le rapport de la dernière réunion de l'association lors de laquelle le nouveau « Comité de gérance » a été élu.

En plus, Monsieur Tom Staus, délégué-principal de la commune auprès du Groupe d'action locale LEADER Atert-Wark, a présenté un compte-rendu de la dernière réunion dudit groupe d'action locale au cours de laquelle la sortie de la commune de Vichten du groupe a été discuté.

9. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Le collège des bourgmestre et échevins informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réception de l'accord ministériel pour le plan d'aménagement particulier « Entrée Nord » à Saeul ;
- Approbation par le ministère responsable d'un subside concernant des parcelles situées à Ehner et acquises par la commune de Saeul ;

- Travaux en cours à la source « Käschnur » à Ehner ;
- Commande d'une camionnette électrique pour l'équipe infrastructure de la commune qui sera livrée prochainement ;
- Résiliation du contrat avec « Clabee » (entreprise qui met à disposition des sites internet pour les associations de la commune) à la suite des réactions reçues de la part des associations locales quant à l'utilité de ces sites internet ;
- Demande d'ouverture d'une 2ème classe d'éducation précoce auprès de Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en raison du nombre élevé d'inscriptions à l'éducation précoce pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- Prise de contact par un particulier pour lui racheter la chapelle d'Ehner : Ce point a donné lieu à des discussions au sein du conseil communal qui s'est opposé au rachat de la chapelle ;
- Demande du collège des bourgmestre et échevins adressée au « Kierchefong » afin de trouver un accord consensuel quant à la servitude sur le presbytère (maison communale) à Saeul ;
- Envoi d'une demande à la Police par le collège des bourgmestre et échevins pour effectuer des contrôles réguliers de la circulation dans les différentes localités de la commune ;
- Réunion avec arcus asbl et la chargée de la direction de la maison relais pour discuter d'une valorisation de la cantine scolaire ;
- Aménagement d'une parcelle sise « Am Dall » : réunion avec les propriétaires des parcelles avoisinantes afin de voir comment aménager cette parcelle en parc ;
- Accord du congé parental demandé par le salarié du service technique ;
- Communication du planning relatif à la mise en place du radar fixe aux abords de la N12 à l'entrée de la localité de Saeul.

10. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck recommande au collège des bourgmestre et échevins, en ce qui concerne la mise en place de la zone 30 sur la N12 au centre de Saeul, de prendre rendez-vous avec la ministre de la Mobilité et des Travaux public afin de voir avec elle quelles mesures pouvaient être prises pour faire de la zone 30 à Saeul un projet pilote.

Madame Jo Clausse propose d'installer des poubelles supplémentaires dans les espaces publics du lotissement « Am Gaart ».

Monsieur Marc Fisch évoque les travaux sur le chantier du gîte touristique à Calmus. L'entrepreneur, bien qu'il ait l'autorisation de passer par le terrain avoisinant le chantier pendant la durée des travaux, le laisse en mauvais état. Le collège des bourgmestre et échevins devrait rappeler à l'entrepreneur de faire plus attention.

Le collège des bourgmestre et échevins prend note des questions et remarques de la part des conseillers communaux.